



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, tenue le 7 avril 2026, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 347-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles

Le règlement 347-2026 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Montcalm.

Le règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Montcalm le 20 août 2026 conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, le 2 septembre 2026

David Cousineau, directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

- Règlement 347-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la Municipalité et publié sur le site Internet de la Municipalité l'avis ci-joint, le 2 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Marie-Salomé, **le 2 septembre 2026.**

David Cousineau, directeur général et greffier-trésorier par intérim